

Ville d'ACHÈRES

Service Enfance

Accueil de loisirs

Joliot Curie

Projet Pédagogique

Année 2025-2026



SOMMAIRE

A. PRÉSENTATION

- I. Présentation de la ville
- II. Présentation de la structure
- III. Présentation du public

B. LES OBJECTIFS

- I. Le projet éducatif
- II. Les objectifs pédagogiques
- III. Les thématiques
- IV. Grille d'évaluation

C. LE RÔLE DE CHACUN

- I. L'équipe
- II. Le rôle du directeur
- III. Le rôle de l'animateur
- IV. Le non négociable
- V. L'évaluation

D. LE FONCTIONNEMENT

- I. La journée type
- II. Les réunions

E. LES RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

- I. Les règles de vie
- II. L'infirmierie
- III. Les déplacements

IV. La sécurité

- a. Incendie
- b. Vigipirate
- c. PPMS

A. PRÉSENTATION

I. Présentation de la ville

La ville

Située au nord-est du département des Yvelines, la ville d'Achères est délimitée par la forêt de St Germain en Laye et la Seine.

Reconnue comme site pilote du département en matière de tri sélectif, Achères est également caractérisée comme ville jeune avec une population qui s'élève aux environs de 22000 habitants, majoritairement de classe moyenne.

La commune est découpée en 5 quartiers (Centre-ville, Chêne feuillu, Plante d'Hennemont, Champs de Villars et la Gare) et d'une zone industrielle. Le territoire dispose d'un patrimoine communal riche et diversifié ainsi que de nombreux équipements culturels et sportifs.

Les principales infrastructures:

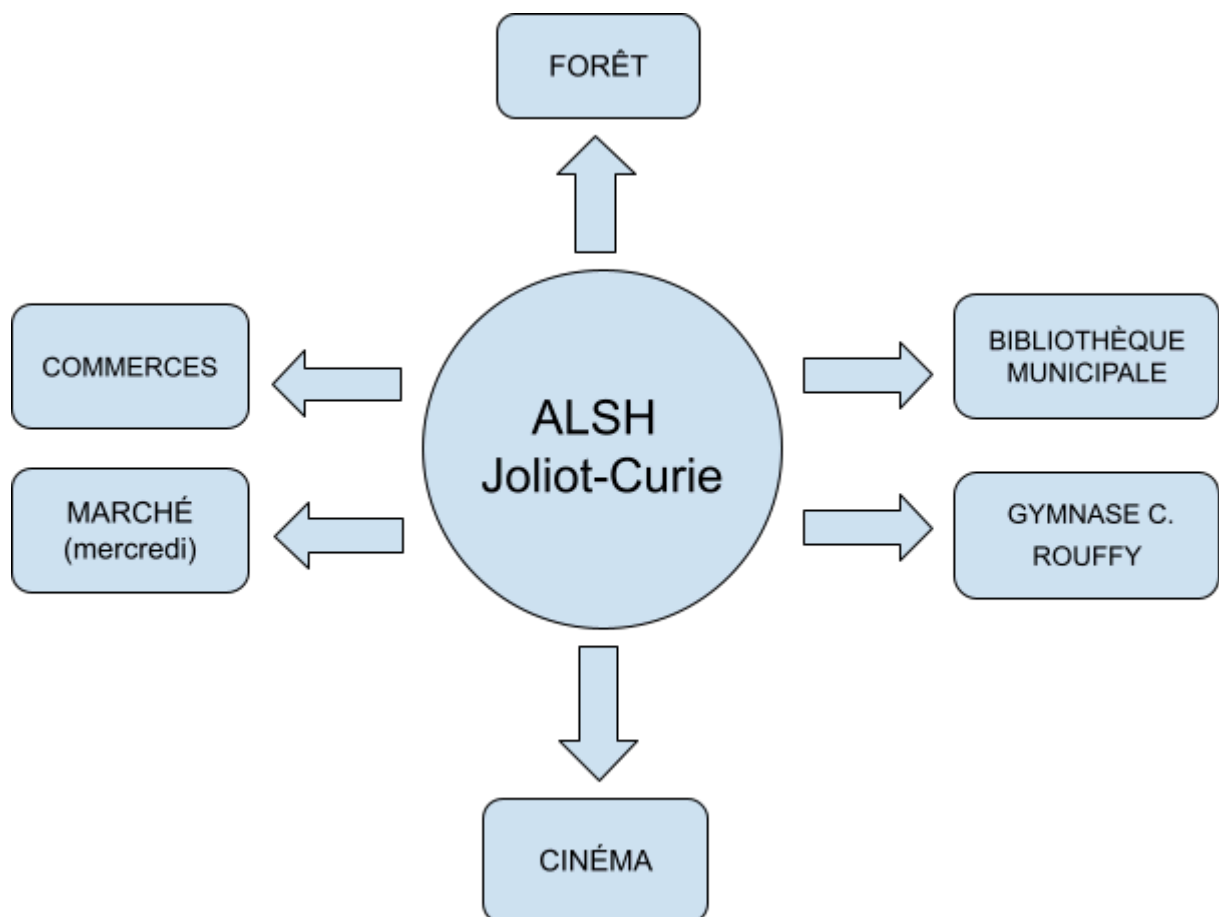
- 2 gares (Achères-Ville et Achères Grand Cormier)
- 1 mairie et 1 Espace Famille
- 7 écoles maternelles et 8 écoles élémentaires dont une en cours de construction
- 1 école primaire
- 2 collèges
- 1 lycée
- 1 centre de santé
- 1 PMI
- 2 gymnases (Claude Rouffy et Jean Vilar)
- 2 complexes sportifs (Petit Arche et Georges Bourgoïn)
- 1 espace sportif (Jocelyne Triadou)
- 2 terrains de pétanques
- 7 ALSH et 2 ALIA
- 3 multi accueils
- 2 micros crèches
- 1 maison de retraite (Georges Pompidou)
- 1 maison des jeunes
- 1 maison des parents
- 1 maison de quartier
- 1 maison des associations

- 1 bureau information jeunesse (BIJ)
- 1 ludothèque
- 1 centre culturel (CCA)
- 1 conservatoire
- 1 espace musical: le SAX
- 1 cinéma Pandora
- 1 bibliothèque multimédia (Paul Eluard)

II. Présentation de la structure

L'ALSH Joliot-Curie est composé de 3 écoles : 2 écoles élémentaires, Irène et Frédéric Joliot-Curie et 1 école maternelle simplement intitulée "maternelle Joliot-Curie".

Il se situe dans l'avenue principale du centre-ville, au 9 avenue de Poissy.
Cette localisation offre de nombreuses possibilités (cf. plan ci-dessous) :



Les structures fonctionnent du lundi au vendredi en périscolaire.

Les différentes activités périscolaires y sont assurées : accueil du matin, pause méridienne, étude, accueil du soir et accueil de loisirs du mercredi en ce qui concerne la maternelle Joliot-Curie.

La capacité de la structure est de 80 mineurs pour le mercredi (augmentée à 90 pour les petites vacances et à 110 pour les grandes vacances).

Le mercredi étant rattaché au périscolaire, le taux d'encadrement est d'1 animateur pour 10 enfants de - 6 ans.

Il existe au sein de l'ALSH Joliot-Curie, une antenne "ALIA" (Accueil de Loisirs Inclusif et Adapté) qui accueille des enfants d'âge maternel porteurs de handicap, durant le mercredi et les vacances scolaires.

Les mineurs sont au nombre de 6 maximum et encadrés par 2 adultes spécialisés dans le handicap.

Ces enfants sont accueillis de 8h30 à 18h30.

Ils sont uniquement encadrés par du personnel spécialisé même si une inclusion avec le public de l'accueil de loisirs est régulièrement favorisée.

Les horaires d'ouverture de l'ALSH Joliot-Curie maternel sont les suivants:

-LE MATIN : 7h30-9h00

-LE SOIR : 17h00-18h30

(Possibilité de venir chercher son enfant entre 13h30 et 14h30 en ayant prévenu, au préalable, l'équipe d'animation).

La structure a été rénovée en 2010 (peintures, faux plafonds ...).

Le mobilier a été changé. Il est moderne et à l'échelle des enfants.

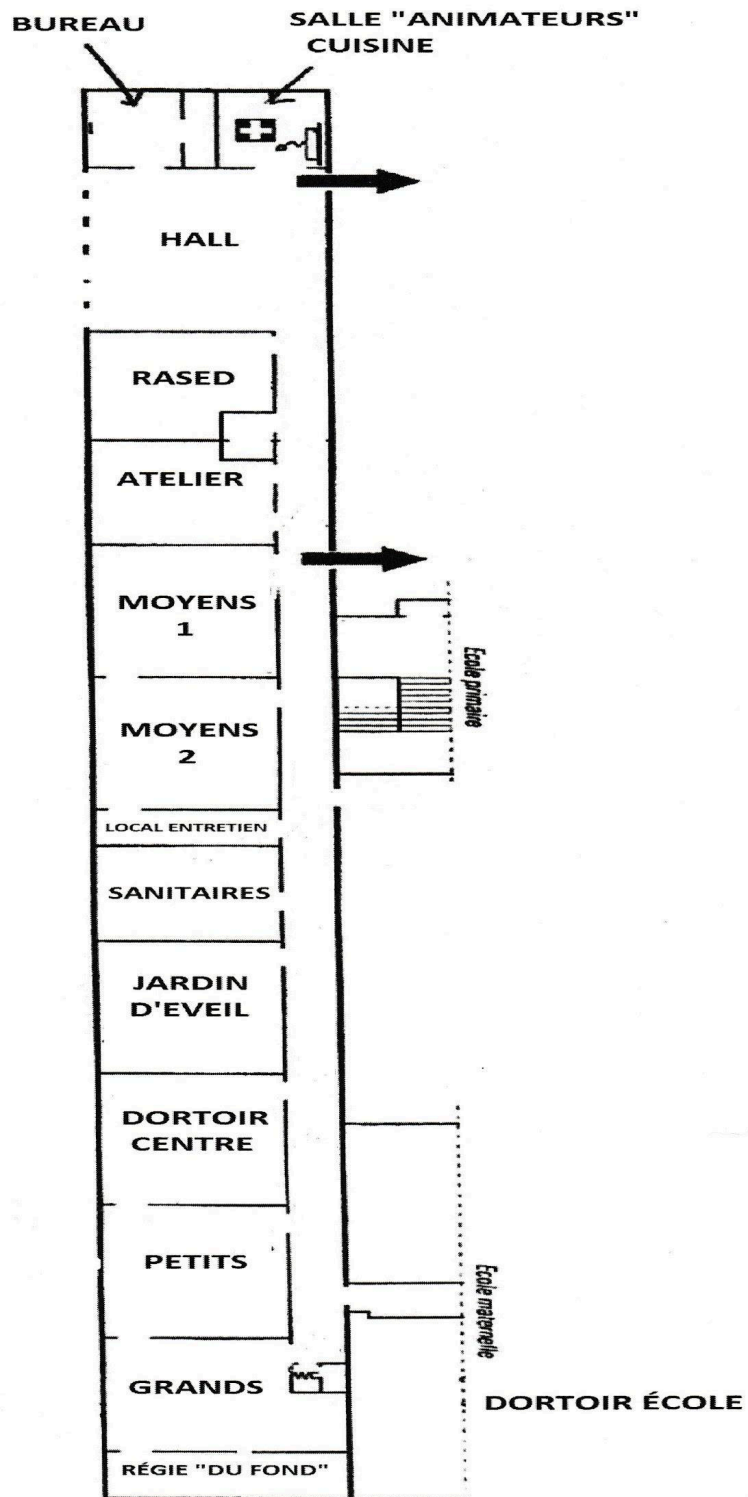
Le mobilier du réfectoire de cantine a été entièrement changé en juin 2020.

La structure, bien qu'étant dans des locaux anciens, est fonctionnelle.

Elle se compose de :

- 4 salles d'activités
- 1 atelier
- 1 dortoir
- 1 bloc sanitaire
- 1 bureau de direction
- 1 salle "animateurs"
- 1 jardin d'éveil
- 1 salle "ALIA"

- 1 cour avec jeux
(Cf. plan ci-joint).



III. Présentation du public

L'ALSH Joliot-Curie accueille, sur les différents temps périscolaires, des enfants d'âge primaire (3/12 ans) scolarisés sur l'école maternelle Joliot-Curie en petite, moyenne et grande section ainsi que sur les écoles élémentaires Irène et Frédéric Joliot-Curie en CP, CE1, CE2, CM1, CM2.

Chaque jour, 500 enfants sont accueillis sur les différentes activités.

➔ Du côté maternel:

Les enfants sont âgés de 3 à 6 ans. Ils sont accueillis sur l'accueil du matin, la pause méridienne et l'accueil de soir ainsi que sur les mercredis.

➔ Du côté élémentaire:

Les enfants ont entre 6 et 12 ans et sont accueillis sur l'accueil du matin, la pause méridienne, l'accompagnement scolaire, le coup de pouce, le CLAS et le pédibus.

Ils viennent tous du quartier du centre-ville ou des alentours et sont issus de milieux socio-professionnels variés.

B. LES OBJECTIFS

I. Le projet éducatif

Une volonté politique au service d'une ambition forte.

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, une complémentarité des temps éducatifs.

Ainsi, la commune d'Achères a mené ce travail dès 2021 par l'élaboration d'un nouveau PEDT à l'issue d'une phase de concertation avec les acteur.rice.s de l'Éducation nationale, les parents d'élèves, et les acteur.rice.s éducatif.ves locaux.ales, et ce afin de réfléchir ensemble aux actions éducatives souhaitées lors des temps périscolaires encadrés par la Ville et aux modalités de leur mise en cohérence avec les autres temps de l'enfant et les autres partenaires.

Cette réflexion a ainsi permis de proposer un premier projet éducatif qui prend la forme d'un engagement entre la collectivité, les services de l'Etat et les partenaires pour une période de 2022 à 2026, retranscrit dans un document simple et accessible à tous.

Ce projet éducatif a pour ambition de rassembler l'ensemble des partenaires autour « d'un projet qui portera des valeurs communes que sont :

- **La réussite éducative de tous** : donner à chaque famille et chaque enfant tous les moyens nécessaires à une réussite éducative et scolaire et bâtir un projet pour l'ensemble des enfants tout en tenant compte des besoins de chacun d'entre eux ;
- **L'épanouissement personnel** : développement de l'estime de soi, de l'autonomie et du bien-être ;
- **Le vivre ensemble** : l'ouverture au monde et aux autres, la citoyenneté et l'éco-citoyenneté, la laïcité, la solidarité ;
- **Développer l'accompagnement à la parentalité** tout au long du cursus du jeune Achérois ;
- **Développer l'articulation entre les différents temps, espaces et partenaires** (transition entre les temps, communication, continuité, etc...) ».

Volet inclusion :

Notre projet éducatif, fondé sur les valeurs d'inclusion et de bienveillance, intègre pleinement la diversité des besoins de chaque enfant.

Dans cette optique, nous prévoyons d'inclure dans chaque projet pédagogique l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) sur tous les temps d'accueil péri et extrascolaire pour les

enfants disposant d'une notification de la MDPH, et de favoriser l'inclusion dans les écoles, ainsi que dans les structures de loisirs de la ville

Cette démarche prend également en compte les besoins des deux antennes ALIA maternelle et élémentaire, afin de créer un accueil de loisirs inclusif et adapté.

Dans ce cadre, la Ville recrute des animateurs ALSH afin d'apporter l'encadrement nécessaire et de permettre à chaque enfant de s'épanouir à son rythme.

Les AXES du PEDT

Axe 1 : Construire pour chaque enfant/jeune un parcours éducatif favorisant son bien-être, sa réussite et son épanouissement

□ *Un.e enfant, un parcours !*

Objectif 1 : Développer les dispositifs favorisant la réussite et l'épanouissement de l'enfant/jeune

- ✓ Repenser et renforcer les dispositifs de soutien et d'aide quel que soit l'âge ;
- ✓ Remettre l'enfant au cœur des parcours ;
- ✓ Améliorer la santé et le bien-être de tous
- ✓ Favoriser le développement des compétences psychosociales à tout âge.

Objectif 2 : Renforcer l'inclusion des enfants et jeunes présentant des besoins éducatifs particuliers

- ✓ Rendre lisible une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap ;
- ✓ Améliorer la formation, l'outillage et les liens des professionnels ;
- ✓ Repenser de façon collégiale et individualisé les parcours.

Objectif 3 : Renforcer l'offre éducative en direction des jeunes

- ✓ Prévenir les ruptures et l'enfermement dans des conduites à risque ;
- ✓ Développer des « activités supports » de formation citoyenne et de socialisation ;
- ✓ Mobiliser des actions « vers » ce public.

Axe 2: Renforcer la dynamique éducative collective territoriale pour promouvoir la continuité éducative dans l'intérêt de l'enfant

□ *Un.e enfant, des éducateur.rice.s au service d'une prise en charge globale et individualisée !*

Objectif 1 : Développer une politique locale commune de réussite éducative

- ✓ Passer du plan territorial à une réelle politique territoriale ;

- ✓ Mobiliser et revaloriser tous les acteur.rice.s éducatif.ve.s ;
- ✓ Promouvoir l'action concertée des partenaires éducatifs de l'enfant et du jeune.

Objectif 2 : Favoriser l'implication et la mobilisation des parents au sein de la communauté éducative

- ✓ Repenser leur rôle « politique » ;
- ✓ Soutenir l'implication des parents en tant que 1ers éducateur.rice.s ;
- ✓ Impliquer davantage les représentant.e.s de parents d'élèves ;
- ✓ Valoriser les compétences parentales.

Axe 3 : Ouvrir le champ des possibles pour lutter contre les inégalités éducatives et construire le-a citoyen-ne de demain

□ *Un-e enfant, un-e citoyen.ne !*

Objectif 1 : Favoriser l'accès de tous-tes au sport, à la culture et aux savoirs

- ✓ Découvrir les différentes formes de pratiques culturelles, sportives et artistiques ;
- ✓ Offrir à l'enfant et au jeune différentes situations d'apprentissage ;
- ✓ Développer des actions innovantes de transmission et de partage.

Objectif 2 : Développer l'apprentissage du vivre ensemble et de la citoyenneté

- ✓ Favoriser l'approche interculturelle et intergénérationnelle ;
- ✓ Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre dans son altérité et ses différences ;
- ✓ Développer l'esprit critique et la prise de parole constructive.

Objectif 3 : Accompagner l'autonomisation, l'orientation et l'insertion des jeunes

- ✓ Créer les conditions d'un choix réfléchi et éclairé d'orientation ;
- ✓ Développer l'offre 18-25 ans ;
- ✓ Mobiliser l'accompagnement au projet comme outil d'émancipation et d'autonomisation.
- ✓

III. Les objectifs pédagogiques

Objectif 1 : Accompagner l'enfant dans l'apprentissage

- ✓ Apprendre à l'enfant les gestes simples de la vie

- ✓ Aider l'enfant dans ses activités
- ✓ Restaurer une communication positive qui va encourager l'enfant

Objectif 2 : Favoriser l'estime de soi

- ✓ Valoriser l'enfant
- ✓ Permettre à l'enfant de prendre confiance en soi
- ✓ Donner à l'enfant les moyens de s'exprimer à travers des activités

Objectif 3 : Accompagner l'enfant dans l'autonomie

- ✓ Permettre à l'enfant de se débrouiller seule
- ✓ Permettre à l'enfant de prendre ses propres décisions
- ✓ Créer un cadre rassurant

Objectif 4 : Favoriser le vivre ensemble

C'est d'aider l'enfant à trouver sa place dans un groupe tout en s'épanouissant. L'enfant a besoin de vivre dans un groupe ou sa place est reconnu. L'enfant doit évoluer dans un climat chaleureux assuré par un accueil de qualité

- ✓ Définir et discuter de règles collective
- ✓ Confectionner et afficher les règles
- ✓ Permettre l'expression et l'échange
- ✓ Mettre à disposition un mur parlant
- ✓ Recueillir les attentes de chacun
- ✓ Discuter autour des problèmes
- ✓ Gérer les conflits
- ✓ Se respecter les uns des autres

Objectif 5 : Permettre le libre choix de l'enfant

- ✓ Permettre à l'enfant d'avoir un grand choix d'activité
- ✓ Permettre à l'enfant de ne rien faire

- ✓ Aménager les lieux, l'espace, les zones d'activités

Objectif 6 : Accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants

- ✓ Communiquer avec eux sur d'éventuels problèmes rencontrés lors de la journée avec leurs enfants
- ✓ Trouver des moyens pour que les parents participent librement à nos activités, nos sorties
- ✓ Partager avec eux des moments conviviaux (pause-café, veillée, repas...).

IV. Les thématiques

Groupe des petits-moyens : Les quatre éléments

Groupe des grands ; initiation sportive (jeux d'opposition, vélo, immersion dans l'eau gymnastique)

IV. L'évaluation

Qu'évalue-t-on ?

L'évaluation des projets et des activités aura lieu sur les temps de réunions et permettra à chacun de s'exprimer sur les difficultés, d'échanger et de partager son expérience.

Les bilans permettront à chacun :

- ✓ De faire le point sur son vécu
- ✓ De faire des propositions constructives
- ✓ De faire évoluer les projets

Les critères d'évaluation du projet et les questions que les animateurs doivent se poser

- ✓ Les activités sont-elles adaptées
- ✓ Le matériel est-il suffisant et adapté
- ✓ Les activités sont-elles suffisamment préparées
- ✓ La gestion du temps est-elle bonne
- ✓ Les enfants ont-ils été réceptifs
- ✓ Les objectifs ont-ils été atteints
- ✓ Ce qui a marché ou pas et pourquoi
- ✓ Les difficultés rencontrées
- ✓ Quelles sont les choses à améliorer, à garder ou à supprimer

OBJECTIFS	CRITÈRES D'ÉVALUATION	OUTILS D'ÉVALUATION
S'épanouir à travers des activités ludiques diversifiées	Les enfants sont épanouis et impliqués lorsqu'ils sont au centre	Observation des attitudes et comportements des enfants. Nombre de participants aux activités.
Favoriser la socialisation et l'apprentissage des règles de vie	Les enfants ont créé des liens entre eux et sont capables d'entraide, d'échange.	Observation des comportements lors de phase de jeu.
Créer un lien social fort avec les familles	Les parents prennent régulièrement le temps d'échanger avec l'équipe d'animation	Participation des parents aux # manifestations (cocktails parents, portes ouvertes...)

J. LE RÔLE DE CHACUN

I. L'équipe

Le Pôle Joliot-Curie est un des plus grands de la ville.

Regroupant 3 écoles, comme dit précédemment, ce sont presque 500 enfants qui sont accueillis chaque jour sur la pause méridienne.

Une trentaine d'animateurs encadrent les différentes activités périscolaires sur le pôle entier.

Ce sont à la fois des animateurs permanents (CDD ou titulaires) mais également des animateurs vacataires qui, eux, interviennent plus ponctuellement.

(cf. tableau d'équipe joint).

1 directrice titulaire catégorie B qui gère les trois écoles

Elle est également directrice de l'ACM maternel Joliot-Curie le mercredi.

Elle est entourée de 2 adjoints :

-1 adjoint titulaire, BAFD, qui est également son adjoint sur l'ACM maternel le mercredi.

-1 adjointe titulaire, BAFD en cours.

● EQUIPE JOLIOT CURIE MATERNELLE :

Planning périscolaire ALSH maternel et élémentaire Irène et Frédéric Joliot Curie 2025/2026						
Directrice: RIVERA RAMONA						
Adjointe : OUKRINE SABRINA		MATERNEL JOLIOT CURIE				
Adjointe: LEJOLIVET LUCIE						
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ACCUEIL MATIN	7:20	COUTURIER Christine (100%)	COUTURIER Christine (100%)		COUTURIER Christine (100%)	COUTURIER Christine (100%)
		GADJIGO-DIOULDE Maryam (7h45)	DUNAS Sylvie (50%)	BOUAMRANE Naima 100%	DUNAS Sylvie (50%)	GADJIGO-DIOULDE Maryam (7h45)
		KAVI-DIALLO Marie-Louise (100%)	GADJIGO-DIOULDE Maryam (7h45)	DORGHAL Mehdi 100%		KAVI-DIALLO Marie-Louise (100%)
		MOREIRA Tania (100%)	KAVI-DIALLO Marie-Louise (100%)	Cherrier Laura 100%	KAVI-DIALLO Marie-Louise (100%)	MOREIRA Tania (100%)
	8:00	OWSIANNY Gaëlle (25%)	MOREIRA Tania (100%)	HADJ-AMMAR Monia 100%	MOREIRA Tania (100%)	
	Besoins Anims	2.2	2.2	PANZERI Sabrina tit. 100%	2.2	2.2
TOTAL BESOINS						
RESTAURATION	11:10	COUTURIER Christine (100%)	COUTURIER Christine (100%)	MANJIA Michelle 90%	COUTURIER Christine (100%)	COUTURIER Christine (100%)
		GADJIGO-DIOULDE Maryam (7h45)	DUNAS Sylvie (50%)	PERREIRA Anthony 90%	DUNAS Sylvie (50%)	GADJIGO-DIOULDE Maryam (7h45)
		KAVI-DIALLO Marie-Louise (100%)	GADJIGO-DIOULDE Maryam (7h45)			KAVI-DIALLO Marie-Louise (100%)
		MOREIRA Tania (100%)	KAVI-DIALLO Marie-Louise (100%)		KAVI-DIALLO Marie-Louise (100%)	MOREIRA Tania (100%)
		OWSIANNY Gaëlle (25%)	MOREIRA Tania (100%)		MOREIRA Tania (100%)	
		BOUAMRANE Naima CDD 100%	BOUAMRANE Naima CDD 100%		BOUAMRANE Naima CDD 100%	BOUAMRANE Naima CDD 100%
		DORGHAL Mehdi CDD 80%	DORGHAL Mehdi CDD 80%		DORGHAL Mehdi CDD 80%	DORGHAL Mehdi CDD 80%
		Cherrier Laura	Cherrier Laura		Cherrier Laura	Cherrier Laura
		HADJ-AMMAR Monia tit. 100%	HADJ-AMMAR Monia tit. 100%		HADJ-AMMAR Monia tit. 100%	HADJ-AMMAR Monia tit. 100%
		Marteau Marianne	Marteau Marianne		Marteau Marianne	Marteau Marianne
		PANZERI Sabrina tit. 100%	PANZERI Sabrina tit. 100%		PANZERI Sabrina tit. 100%	PANZERI Sabrina tit. 100%
		GOUDJIL Khalida	GOUDJIL Khalida		GOUDJIL Khalida	GOUDJIL Khalida
		OLLIVIER Anne-Marie	OLLIVIER Anne-Marie		OLLIVIER Anne-Marie	Anne Marie
		BOUKHEDADEN Hassina AESH		BOUKHEDADEN Hassina AESH	BOUKHEDADEN Hassina AESH	
	Effectif	125	125	125	125	
	Besoins Anims	11.4	11.4	11.4	11.4	
		PLUS 1	PLUS 1	PLUS 1	PLUS 1	
ACCUEIL SOIR	16:10	BOUAMRANE Naima CDD 100%	BOUAMRANE Naima CDD 100%		BOUAMRANE Naima CDD 100%	BOUAMRANE Naima CDD 100%
		Cherrier Laura	Cherrier Laura		Cherrier Laura	
		HADJ-AMMAR Monia tit. 100%	HADJ-AMMAR Monia tit. 100%		PANZERI Sabrina tit. 100%	PANZERI Sabrina tit. 100%
		PANZERI Sabrina tit. 100%	PANZERI Sabrina tit. 100%		HADJ-AMMAR Monia tit. 100%	HADJ-AMMAR Monia tit. 100%
		Marteau Marianne	Marteau Marianne		Marteau Marianne	Marteau Marianne

Groupe des petits :

- Monia/Marie Louise/Khalida
- Marianne/Tania

Groupe des moyens :

- Naima/Laura/Marianne/Marie

Groupe des grands :

- Medhi/Sabrina/Christine/Sylvie

		ELEMENTAIRE FREDERIC ET IRENE JOLIOT CURIE				
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ACCUEIL MATIN	7:20	COUTURIER Christine (100%)	COUTURIER Christine (100%)		COUTURIER Christine (100%)	COUTURIER Christine (100%)
		GADJIGO-DIOULDE Maryam (7h45)	DUNAS Sylvie (50%)		DUNAS Sylvie (50%)	GADJIGO-DIOULDE Maryam (7h45)
		KAVI-DIALLO Marie-Louise (100%)	GADJIGO-DIOULDE Maryam (7h45)			KAVI-DIALLO Marie-Louise (100%)
		MOREIRA Tania (100%)	KAVI-DIALLO Marie-Louise (100%)		KAVI-DIALLO Marie-Louise (100%)	MOREIRA Tania (100%)
		OWSIANNY Gaëlle (25%)	MOREIRA Tania (100%)		MOREIRA Tania (100%)	
		Effectif	40	40		40
	Besoins Anims					
PEDIBUS MATIN	8:00	El Mazzaoui Jamila	El Mazzaoui Jamila		El Mazzaoui Jamila	El Mazzaoui Jamila
		LAMANI Sabrina	LAMANI Sabrina		LAMANI Sabrina	LAMANI Sabrina
	9:00	PEREIRA Anthony	PEREIRA Anthony		PEREIRA Anthony	PEREIRA Anthony
		Effectif	25.0	25.0		25.0
	Besoins Anims	3.0	3.0		3.0	3.0
RESTAURATION	11:10	BEDHIEF Myriam	BEDHIEF Myriam		BEDHIEF Myriam	BEDHIEF Myriam
		El Mazzaoui Jamila	El Mazzaoui Jamila		El Mazzaoui Jamila	El Mazzaoui Jamila
		CARQUEIJO Andreia	CARQUEIJO Andreia		CARQUEIJO Andreia	CARQUEIJO Andreia
		GARBO Dario	GARBO Dario		GARBO Dario	GARBO Dario
		Santos Ines	Santos Ines		Santos Ines	Santos Ines
		LAMANI Sabrina	LAMANI Sabrina		LAMANI Sabrina	LAMANI Sabrina
		LEPAGE Anthony	LEPAGE Anthony		LEPAGE Anthony	LEPAGE Anthony
		MANJIA Michelle	MANJIA Michelle		MANJIA Michelle	MANJIA Michelle
		MANSOURI Olivia	MANSOURI Olivia		MANSOURI Olivia	MANSOURI Olivia
		MECHICHI Mejda	MECHICHI Mejda		MECHICHI Mejda	MECHICHI Mejda
		PEREIRA Anthony	PEREIRA Anthony		PEREIRA Anthony	PEREIRA Anthony
		Touchart Sandrine	Touchart Sandrine		Touchart Sandrine	Touchart Sandrine
		HAMADA Hadidja	HAMADA Hadidja		HAMADA Hadidja	HAMADA Hadidja
		Belmansour Hadjar	Belmansour Hadjar		Belmansour Hadjar	Belmansour Hadjar
		Dorgal Nadia	Dorgal Nadia		Dorgal Nadia	Dorgal Nadia
		Patisson Halima	Patisson Halima		Patisson Halima	Patisson Halima
	Haroun Jeanne	Haroun Jeanne		Haroun Jeanne	Haroun Jeanne	
	13:30					

- EQUIPE JOLIOT CURIE ELEMENTAIRE

Frédéric Joliot Curie

CP : Jemila/Hadjer

CE1 : Dario/Sabrina

CE2 : Michelle/Jeanne

CM1 : Ines

CM2 : Anthony

Iren Joliot Curie

CP : Hadidja/Olivia

CE1 : Myriam/Sandrine

CE2 : Mejda/Nadia

CM1 : Anthony P

CM2 : Andrea

II. Le rôle du directeur

Le rôle du directeur est fondamental.

Tant au niveau du fonctionnement de la structure qu'au niveau des animateurs qu'il encadre.

Il est le moteur de l'équipe d'animation.

Il insuffle, fédère, encourage, forme, informe, conseille, écoute, pose un cadre, stimule.

Il endosse plusieurs rôles et exerce différentes fonctions qui sont notamment rappelées lors de la formation BAFD.

. Rôle administratif :

-Il gère le matériel pédagogique.

-Il prépare, propose et veille au respect du budget.

-Il gère les absences de ses agents.

-Il est en contact permanent avec ses responsables mais aussi avec les gestionnaires des autres services pour une meilleure fluidité (service des sports, RH, finances...).

-Il remonte les problématiques rencontrées et les besoins de sa structure.

-Il propose le recrutement de son équipe d'animation.

. Rôle pédagogique :

-Il met en application le projet éducatif de l'organisateur.

-Il prépare le projet pédagogique avec les animateurs.

-Il forme et évalue son équipe.

-Il veille au respect des règles de sécurité.

-Il aide les animateurs, si besoin, lors de l'écriture des projets d'animation.

-Il est amené à rencontrer les parents et à mettre en place des réunions périscolaires.

Il est très important de rappeler que le directeur FAIT PARTIE de l'équipe d'animation.

Il est un peu comme un capitaine qui montre le chemin et aide à garder le cap mais il n'est rien sans son équipage et l'équipage est désorganisé sans lui.

III. Le rôle de l'animateur

Il ne faut pas oublier que beaucoup des enfants que nous accueillons au centre de loisirs n'ont pas demandé à venir.

Il est donc primordial de faire de ce temps d'activités périscolaires ou de centre de loisirs, un réel plaisir.

Et c'est l'animateur qui est celui qui va faire passer de bons moments et de bonnes vacances aux enfants confiés à sa responsabilité.

Avant toute chose, il est important que l'animateur travaille avec le sourire et qu'il soit d'une grande disponibilité.

Viennent ensuite les choses primordiales :

- Il doit faire preuve de bons sens.
- Il doit respecter les consignes de sécurité.
- Il est enthousiaste
- Il est présent physiquement et mentalement.
- Il a du respect pour les enfants qu'il encadre, pour les adultes avec lesquels il travaille.
- Il respecte le matériel et son environnement.

. L'animateur dans l'équipe :

- Il élabore le projet pédagogique en concertation avec l'équipe et y apporte ses idées, son expérience.
- Il instaure et respecte les règles de vie.
- Il participe aux réunions de façon active. Il échange, il communique.
- Il tient compte de ce que lui dit son directeur.
- Il est force de proposition
- Il élabore son projet d'animation et l'évalue.

De manière générale, il est ponctuel et assidu.

On doit pouvoir s'appuyer sur lui.

C'est un modèle, un référent pour les enfants.

. L'animateur dans son groupe d'enfants :

C'est un référent pour la sécurité physique, mentale et affective des enfants :

- par son comportement
- par son respect des autres, enfants et adultes.

C'est un animateur :

- Il participe aux activités qu'il propose : prépare, anime et range.
- Il doit s'adapter à la fatigabilité des enfants, au matériel, au temps.
- Il doit être conscient de ses limites.
- C'est un élément moteur en cas de perte d'énergie des enfants.
- Il doit être à l'écoute de ceux qui lui sont confiés.

L'animateur partage l'enthousiasme des enfants tout au long de la journée.

IV. Le non négociable

. La Laïcité :

“Tout agent public a un devoir de stricte neutralité dans l’exercice de ses fonctions”.

“Le principe de laïcité lui interdit de manifester ses convictions religieuses dans l’exercice de ses fonctions, quelles qu’elles soient. Ne pas respecter cette règle constitue un manquement à ses obligations pouvant donner lieu à l’engagement de poursuites disciplinaires”.

-extrait “*Charte de la laïcité dans les services publics*”.

Ainsi, il sera demandé à tout agent de ne porter aucun signe ostentatoire religieux. Le foulard, qui n’est pas un signe religieux ostentatoire, ne devra pas être porté de façon systématique et devra être ouvert sur l’arrière de façon à rendre visible la chevelure.

. Le téléphone portable :

Tout usage, pour des raisons personnelles, du téléphone portable durant les missions de l’agent, est interdit.

Toutefois, une utilisation du téléphone portable à des fins pédagogiques est tolérée (tutoriels d’activité, musique pour enfants...) après en avoir avisé le directeur.

La plupart des agents sont parents et il s’entend qu’il soit dans l’obligation de répondre à un appel téléphonique de la crèche, de l’assistante maternelle ou de l’école.

L’agent peut être autorisé à répondre à un appel urgent à condition que cela se fasse en accord avec ses collègues, en s’isolant (jamais en présence des enfants) et pour une durée brève.

. La tenue vestimentaire :

Tout agent doit venir travailler avec une tenue correcte, adaptée aux missions qui lui sont confiées.

Les couvre-chefs (bonnet, casquette) ne doivent être utilisés qu’en extérieur et seront donc retirés à l’intérieur de la structure.

Toute tenue indécente (string apparent, décolleté trop prononcé...) est proscrite.

. Le langage :

Les animateurs sont des référents auprès des enfants mais également des parents et de tous les acteurs éducatifs qui gravitent autour de l’enfant et à ce titre, doivent être irréprochables quant au langage utilisé.

Les grossièretés et autres mots familiers sont à proscrire.

De même, il est interdit de parler en langue étrangère durant le temps de travail.

Le langage utilisé doit être respectueux, audible et compris de tous.

. Les retards :

Tout retard d'un agent doit être exceptionnel.

Le directeur ainsi que l'équipe d'animation doivent être prévenus très rapidement.

Si cela se reproduit souvent, l'animateur sera rappelé à l'ordre et pourra faire l'objet d'un rapport pour manquement à ses missions.

. Les absences :

Toute absence non prévue doit être signalée très rapidement au directeur.

L'agent a 48h pour faire parvenir un justificatif d'absence (certificat médical) en RH.

Passé ce délai, une lettre de rappel lui sera envoyée pour "absence non justifiée" et pourra aboutir à une retenue sur salaire si l'agent ne fournit toujours pas de justificatif.

V. L'évaluation

.L'entretien professionnel :

Lorsque l'on parle d'évaluation, il s'agit également de l'évaluation annuelle obligatoire pour chaque agent permanent (titulaire ou CDD) de la fonction publique.

Cette évaluation se fait par le biais de l'entretien professionnel entre l'agent et son N+1.

C'est un moment privilégié de dialogue entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct.

Le directeur rappelle à l'agent ses principales activités et fait un bilan de l'année écoulée.

Il analyse les objectifs fixés l'année antérieure et leur atteinte ou non.

De nouveaux objectifs sont définis pour l'année à venir et les moyens de les atteindre (formations).

Des axes d'amélioration des résultats professionnels sont étudiés.

K. LE FONCTIONNEMENT

I. La journée type

➡ Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi en maternelle

○ L'accueil du matin se déroule de 7h30 à 8h15 au sein du centre de loisirs, nous accueillons environ 25 enfants. A 8h15, les enfants sont accompagnés par les atsems au sein de leurs classes respectives.

○ La pause méridienne, se déroule de 11H20 à 13H30, nous accueillons environ 130 enfants répartis par groupe d'âge, il y a deux services de restauration au sein du réfectoire attendant au centre de loisirs un premier de 11H30 à 12H15 où se rassemble les classes des petits ainsi que celles des moyens, environ soixante-dix à ce service. Le second service, de 12H30 à 13H15 est réservé aux classes des grands qui regroupe environ une soixantaine d'enfants.

○ L'accueil du soir, se déroule de 16H30 à 18H40, nous accueillons environ 70 enfants par groupe d'âge (PS, MS, GS) sur le centre de loisirs. Le goûter est pris au sein des salles du centre de 16H30 à 17H00. Les parents arrivent à partir de 17H00 et ce jusqu'à la fermeture. En parallèle des départs échelonnés des enfants, des petits ateliers divers sont mis en place par les animateurs.

➡ Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi en élémentaire.

○ L'accueil du matin se déroule de 7h30 à 8h15 au sein du centre de loisirs, nous accueillons environ 40 enfants des deux écoles élémentaires. A 8h15, les enfants sont déposés au sein de leur cour respective, par les animateurs et attendent avec eux la passation avec l'équipe enseignante.

○ Le pédibus est mis en place sur l'ALSH Joliot-Curie, c'est un trajet à pied entre différents arrêts et l'école (et entre l'école et différents arrêts proches du domicile des enfants) encadré par des animateurs.

Les parents déposent leurs enfants à des horaires précis aux différents arrêts du pédibus, les animateurs récupèrent les enfants aux arrêts et les accompagnent jusqu'à l'école pour 8h20. Il y a 4 arrêts définis : Orée du bois, Volat, 14 juillet et Olympe de Gouges.

○ La pause méridienne, se déroule de 11H20 à 13H30, nous accueillons environ 180 enfants sur l'école Frédéric et 210 sur l'école Irène. Les deux écoles mangent de façon alternée au réfectoire selon les jours de la semaine. Une semaine sur deux les enfants mangent en premier. Le lundi et mardi l'ordre de la cantine est : CM1 et CM2 en premier puis de façon normale le jeudi et vendredi. Un roulement est mis en place pour envoyer les enfants au réfectoire par groupe d'âge et celui-ci diffère selon les jours afin que ce ne soit pas toujours les mêmes enfants qui mangent en dernier.

Selon le roulement, lorsque l'école n'est pas en train de manger, elle met en place, si cela est possible, des temps d'activités diverses et variées.

○ L'accompagnement scolaire, se déroule de 16h30 à 18H30 et accueille en moyenne 80 enfants sur IJC et 65 sur FJC. A 16h30, les enfants sortent de classe et goûtent sous le préau. A 17H00, ils montent en classe par groupe d'étude (5 sur IJC, 4 sur FJC) avec un animateur ou un enseignant référent de celui-ci. Les groupes sont créés en début d'année de façon homogène en nombre (environ 20 enfants par étude) et en mixant au moins deux niveaux

scolaires. Ce sont des études surveillées, il n'y a donc pas d'obligation que les devoirs soient tous terminés. Les enfants sont en étude surveillée de 17H00 à 18H00, après 18H, un temps de garderie est mis en place jusqu'à 18H30.

ETUDE	16:10					
		BEDHIEF Myriam	BEDHIEF Myriam		BEDHIEF Myriam	BEDHIEF Myriam
		CARQUEIJO Andreia	CARQUEIJO Andreia		CARQUEIJO Andreia	CARQUEIJO Andreia
		Santos Ines	Santos Ines		Santos Ines	Santos Ines
		LEPAGE Anthony	LEPAGE Anthony		LEPAGE Anthony	LEPAGE Anthony
		MANJIA Michelle	MANJIA Michelle		MANJIA Michelle	MANJIA Michelle
		MECHICHI Mejda	MECHICHI Mejda		MECHICHI Mejda	MECHICHI Mejda
		Belmansour Hadjar	Belmansour Hadjar		Belmansour Hadjar	Belmansour Hadjar
	18:40	Touchart Sandrine	Touchart Sandrine		Touchart Sandrine	Touchart Sandrine
	Effectif	130	140		160	115
	Besoins Anims					

○ Le coup de pouce est un dispositif mis en place afin de venir en aide aux enfants de CP ayant des difficultés dans l'apprentissage de la lecture notamment. Il s'effectue en petits groupes de 5 maximum, par des animateurs formés à ce dispositif avec un déroulement de séance bien précis. Les enfants sont accueillis par leur animateur dès la sortie de leur classe à 16h30 et ce jusqu'à 18H00. Dix enfants profitent de ce dispositif sur le pôle Joliot-Curie (5 sur IJC et 5 sur FJC).

○ Le CLAS

➔ Le mercredi

L'accueil du matin

Deux animateurs et un responsable font l'accueil du matin.

Tous de 7h20 à 7h30 aménage les deux salles (mettre des jeux sur les tables, des feuilles, des feutres etc...).

Les deux animateurs accueillent les enfants devant leur porte de salle de 7h30 à 9h00.

Une salle de petits et une salle de moyens, grands.

A 8h00 un animateur des grands arrive et prend son groupe dans sa salle pour décroiser.

Et à 9h00 les autres animateurs arrivent et ils feront la fermeture.

Il y a trois salles : petits, moyens, grands.

- 9h00-9h30 : Comptage des enfants et explication des activités
- 9h30-11h15 : Activités (projets)
- 11h15-11h30 : Passage aux toilettes et lavage des mains
- 11h30-12h30 : Pause méridienne
- 12h30-14h30 : Temps calme et pause pour les animateurs en échelonné.

- 14h30-16h00 : Activités (projets)
- 16h00-17h00 : goûter, rangement de la salle
- 17h00-18h30 : accueil des parents

Un animateur des petits à la porte avec un responsable de 17h00 à 18h30.

VI. La journée type

LE MATIN Tous les groupes

Horaires	Fonctionnement	Positionnement
7h20 / 7h30	Aménagement des salles (Mise en place de jeux sur les tables, de feuilles, de coins aménagés)	
7h30 / 9h00	Accueil des enfants (Un membre de l'équipe de direction avec un animateur des PS)	
7h30 / 8h00	(Salle des MS) Réception des enfants, les accompagner pour retirer leur manteau (si besoin), Pointage sur les listings et faire vivre ce temps d'accueil en l'animant.	Donner à jouer, Jouer avec, Laisser jouer
8h30	Décloisonnement des salles avec l'arrivée d'un animateur.	
9h00	Séparation en 2 du groupe des PS (en utilisant les 2 salles prévues).	
9h00 / 9h15	Vérification des listings et appel nominatif des enfants	
9h10 / 9h30	Passage aux toilettes des enfants	Surveillance active dans les toilettes
9h45 / 10h00	Explication du projet, sensibilisation, et présentation des activités. (Pour les activités manuelles un modèle doit être fait afin d'éveiller la curiosité des enfants).	
10h00 / 11h15	Activités diverses	Donner à jouer, Jouer avec
11h15 / 11h30	Passage aux toilettes et lavage des mains	Surveillance active dans les toilettes

<p>11h30 / 12h30</p>	<p>Restauration à l'espace famille.</p> <p>Faire attention aux PAI et aux autres régimes alimentaires.</p>	<p>Surveillance active et manger à la table des enfants (un animateur maximum par table)</p> <p>Favoriser le développement du goût chez les enfants en les incitant à goûter tous les aliments (sans les forcer).</p>
<p>12h30 / 12h40</p>	<p>Retour sur la structure</p>	

L'APRÈS-MIDI**Groupe des PS**

12h40 / 13h10	Temps libre en autonomie	
13h10 / 13h20	Passage aux toilettes et lavage des mains	Surveillance active dans les toilettes
13h20 / 13h30	Accompagnement des enfants au dortoir. Ce moment doit être calme pour les enfants.	
13h30 / 15h00	Favoriser l'endormissement avec la lecture d'histoires, de musiques douces... Les pauses de 30mn des animateurs sont à faire pendant ce temps.	<u>ATTENTION</u> : Il faut rester vigilant, il ne s'agit pas d'un temps de repos pour les animateurs.
15h00 / 15h30	Réveil échelonné des enfants Passage aux toilettes et lavage de mains.	
15h30 / 16h00	Divers petits jeux	Donner à jouer, Jouer avec

Groupe des MS et GS

12h45 / 13h00	Passage aux toilettes et lavage des mains	Surveillance active dans les toilettes
13h00 / 14h00	Temps calme Les pauses de 30mn des animateurs sont à faire pendant ce temps.	
14h30 / 14h45	Passage aux toilettes et lavage des mains	Surveillance active dans les toilettes
14h45 / 15h00	Présentation des jeux sportifs	
15h00 / 16h00	Activités diverses	Donner à jouer, Jouer avec

Tous les groupes

16h00 / 17h00	Goûter Rangement de la salle	
----------------------	-------------------------------------	--

	Passage aux toilettes et lavage des mains	
17h00 / 18h00	Temps de départ des enfants, faire vivre ce temps d'accueil en l'animant. (Si dehors une cour est utilisée pour les PS et une autre pour les MS)	Donner à jouer, Jouer avec, Laisser jouer
18h00 / 18h30	Recloisonnement des groupes	
17h00/18h30	Départ des enfants (Un membre de l'équipe de direction avec un animateur)	

L'EQUIPE DU MERCREDI :

ALSH MATERNEL JOLIOT CURIE								
ALSH MATERNEL JOLIOT CURIE								
		SORTIE/EVENEMENT	C.A	CHOME				
		NOMS	PRENOMS	STATUT		BAFD en cours	BAFD	BPJEPS AT
	Directrice	RIVERA	Ramona	TIT 100%				x
	Adjoint	OUKRINE	Sabrina	TIT 100%			X	
	Site péri	NOMS	PRENOMS	STATUT	Non diplômé	BAFA en cours	BAFA	CAP BPJEPS
	JC mater	BOUAMRANE	Naïma	CDD 100%			X	
	JC mater	DORGHAL	Mehdi	CDD 80%			x	
	JC mater	HADJ-AMMAR	Monia	tit.100%			X	
	JC mater	Marteau	Marianne	tit.100%				x
	JC mater	Cherrier	Laura	tit.100%			x	
	FJC	Peirra	Anthony	CDD 90%				
	FJC	MANJIA	Michelle	CDD 90%			X	
	JC mater	PANZERI	Sabrina	tit. 100%			X	

I. Les réunions

Avant chaque réunion, aménager la pièce de réunion et préparer un ordre du jour.

Deux réunions sont prévues par semaine, une le mardi et l'autre le jeudi.

- ✓ Les réunions sont des lieux privilégiés pour communiquer, explorer et réfléchir aux expériences passées
- ✓ Les réunions d'équipe permettent de souder, motiver les collaborateurs et créer une synergie entre les différents membres du groupe.
- ✓ Leur objectif est souvent l'occasion de faire un point sur les projets en cours de manière à partager les informations clés et à renforcer la cohésion du groupe.

II. Les réunions

Les réunions de préparation sont obligatoires.

Les réunions sont organisées de la façon suivante :

- 2h50 de préparation hebdomadaire pour les mercredis

(Ces réunions ont lieu le mardi après-midi de 13h30 à 16h20 avec toute l'équipe présente le mercredi. Ce sont des réunions de préparation, elles posent les bases de l'organisation du centre. Elles permettent aux animateurs de préparer leurs activités ainsi que l'affichage à destination des parents. Elles permettent également de faire un point sur les effectifs attendus, les horaires de chacun et les éventuelles absences).

- 2 x 2h50 de préparation avant chaque période de petites vacances scolaires.

Des réunions sont également organisées au retour des vacances. Ce sont des réunions "bilan", servant à évaluer la session de vacances, les éventuels problèmes rencontrés et les projets mis en place.

- 4 x 2h50 de préparation pour les vacances d'été.

Il y a enfin des réunions dédiées aux événements organisés par la ville.

2 événements ont été retenus pour la calendrier d'annualisation :

-Le printemps des poètes (en mars de chaque année)

-La fête de l'enfance (fin juin/début juillet de chaque année)

Pour un agent qui travaille à 100% : 26h30 de temps de préparation périscolaire, 25h de temps de préparation extrascolaire et 18h d'évènementiel.

Pour les directeurs : 25h de temps de préparation périscolaire, 24h de temps de préparation extrascolaire et 18h d'évènementiel.

Toutes ces réunions ont lieu les mardis et jeudis.

Elles peuvent être hebdomadaires ou mensuelles.

Enfin, il existe également un autre type de réunion : les réunions de régulation qui permettent d'effectuer des réajustements lorsque des projets ne fonctionnent pas ou qui permettent d'apporter des améliorations à l'organisation mise en place.

Elles peuvent également servir à parler des problèmes rencontrés au sein de l'équipe.

L. LES RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

I. Les règles de vie

Les règles de vie permettent de vivre ensemble (un des objectifs de l'équipe de direction). Notons qu'il est important de discuter des règles de vie avec les enfants afin qu'elles soient comprises.

Divers supports peuvent être utilisés mais avec un public de maternel, il est recommandé d'utiliser des affiches ludiques à la vue de tous (dessins

II. L'infirmierie

L'infirmierie est l'endroit où l'on soigne les "petits bobos" du quotidien pouvant survenir sur les différents temps d'activités.

Une pharmacie est présente dans les toilettes "enfants" de l'ALSH Joliot-Curie.

Cette pharmacie contient le strict nécessaire pour les petites blessures fréquentes : compresses, pansements, gants...

Un registre de soins est présent pour y inscrire tout soin apporté par un agent sur un enfant fréquentant l'ALSH.

Ainsi, nous gardons une trace en cas de problème.

Concernant les sorties, des trousse à pharmacie sont présentes dans chaque groupe et sont régulièrement vérifiées afin d'être complétées si nécessaire.

1 désinfectant est présent dans ces trousse au cas où il n'y aurait pas de point d'eau lors d'une sortie (eau et savon suffisent à désinfecter une plaie en temps normal sur l'ALSH).

L'animateur qui apporte un soin doit obligatoirement porter des gants.

La pharmacie est régulièrement vérifiée et les produits manquants sont commandés par le service.

. La trousse à pharmacie :

Elle ne doit contenir que des produits et du matériel pouvant être utilisés pour soigner les égratignures et les petites plaies :

- gants à usage unique
- compresse stériles de différentes tailles
- ruban de tissu adhésif
- serviettes nettoyantes à usage unique
- flacons d'antiseptique cutané en monodose non coloré
- bande de gaze élastique
- paire de ciseaux
- pince brucelles
- quelques épingles à nourrice
- une couverture isotherme

. Les PAI :

Le PAI, ou Projet d'Accueil Individualisé, concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que :

- pathologie chronique (asthme...)
- allergies
- intolérance alimentaire

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité.

Il peut concerner le temps scolaire mais aussi périscolaire.

Il est élaboré à la demande de la famille.

Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire.

Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie.

Le PAI doit notamment contenir des informations sur :

- le régime alimentaire à appliquer
- les conditions de prise de repas
- les aménagements d'horaires
- les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant.

Il est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement puis diffusé aux personnes de la communauté éducative concernées.

Sur Joliot-Curie, les PAI sont soigneusement conservés dans un casier fermé.

Ce casier contient un classeur répertoriant tous les enfants porteurs de PAI sur le pôle Joliot-Curie (maternelle + les 2 écoles élémentaires) ainsi que les médicaments associés à ces PAI.

Les animateurs doivent prendre connaissance de ces PAI et du protocole à suivre.

III. Les déplacements

- En bus :

Pour toute sortie, un chef de convoi est désigné.

Son rôle est important puisqu'il doit connaître la législation relative à l'accompagnement des groupes d'enfants en accueil collectif de mineurs.

Il doit posséder la liste nominative des passagers, pointer les enfants présents au départ et après chaque arrêt du bus.

Il informe également l'équipe des règles à respecter.

Il place un animateur devant chaque issue de secours.

2 places interdites : celle du chauffeur et celle du guide.

Avant chaque trajet, les animateurs doivent impérativement rappeler les consignes de sécurité et veiller à ce que les enfants soient correctement assis et portent leur ceinture de sécurité.

Le temps de trajet est un temps de travail à part entière pendant lequel les animateurs sont tenus à une obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité s'agissant des jeunes qui sont sous leur responsabilité.

· A la piscine :

Pour les enfants de moins de 6 ans, le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 5 enfants dans l'eau (obligation de la présence de l'animateur dans l'eau et non pas au bord du bassin).

Il ne peut y avoir plus de 20 enfants dans l'eau en même temps.

Il doit toujours y avoir un animateur qui gère les enfants qui ne se baignent pas et restent au bord du bassin.

Lors de l'installation de piscines au centre, si l'eau ne dépasse pas 40 cm, il n'y a plus d'obligation d'avoir un surveillant de baignade.

· A vélo :

Tout groupe d'enfants à vélo doit être encadré par un minimum de 2 animateurs :

-1 animateur en tête du groupe

-1 animateur en serre-file

(Un 3^{ème} animateur supplémentaire peut servir d'éclaireur et précéder le groupe. Son rôle est d'anticiper les dangers).

Il n'y a pas de taux d'encadrement à proprement parler. Cela relève du bon sens.

Lors de sorties à vélo sur le centre, 2 animateurs partent avec 12 enfants maximum.

Le port du casque pour les enfants de moins de 12 ans est obligatoire.

En plus de la trousse de secours et des fiches sanitaires des enfants, il convient d'emporter avec soi une trousse de réparation (clé de 10, clé de 13, maillons de chaîne, nécessaire pour crevaison...).

· A pied :

Lors de déplacement à pied, les enfants doivent se déplacer sur le bord droit de la chaussée par rapport au sens de la marche (on va dans le même sens que les voitures).

La file d'enfants ne doit pas excéder 20 mètres.

Si plusieurs groupes se suivent, il doit y avoir au moins 50 mètres d'écart entre chaque groupe.

Un animateur se tient en tête de file et un autre en toute fin.

Selon l'effectif du groupe, un autre animateur peut se tenir du côté latéral de la file.

IV. La sécurité

a) Incendie

La protection contre l'incendie : les obligations

- détenir le procès-verbal de la commission de sécurité lorsqu'il existe
- tenir à jour le registre de sécurité
- vérification annuelle des extincteurs, des installations électriques et de chauffage
- disposer d'un éclairage à poste fixe (blocs lumineux d'issues de secours)
- respecter l'interdiction de fumer dans les locaux publics
- afficher les plans d'évacuation et les consignes de lutte contre l'incendie

- procéder à des exercices d'évacuation réguliers
- mettre en place les moyens de premier secours

Respecter les prescriptions de la commission de sécurité :

- Ménager des dégagements suffisants et accessibles (sorties, couloirs, escaliers ...) pour permettre l'évacuation rapide des occupants
 - Ne pas obstruer les issues de secours
 - Éviter l'utilisation et le stockage de matériaux inflammables
- Veiller à l'isolation des locaux à risques (cuisine, chaufferie, magasin...)
- Il appartient au directeur, dès son arrivée dans les locaux, de s'assurer de ces dispositions et de sensibiliser les utilisateurs au respect des consignes de sécurité

b) Vigipirate

La sécurité collective en ACM

DEUX GRANDS DOMAINES D'INTERVENTION

Prévention des incendies

- Texte: règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP / voir aussi le guide thématique départemental*
- locaux sans hébergement: **min 2 exercices d'évacuation/an**
- locaux avec hébergement: **min 2 exercices nocturnes/an (au moins 1 exercice par séjour/équipe)**

**LES 4 POSTURES FACE
AUX RISQUES ET MENACES MAJEURS**



La menace terroriste, objet d'une approche globale

PRISE EN COMPTE DE LA MENACE TERRORISTE



<http://www.gouvernement.fr/risques/menace-terroriste>

1. Sensibilisation du grand public:

- *"Nous sommes tous les acteurs de notre propre sécurité et de celle d'autrui »*



2. Mesures et consignes ciblées par domaine: -

postures VIGIPIRATE actualisées tous les 3 mois environ par le Service spécialisé du haut fonctionnaire de défense et de sécurité -

publications et préconisations par domaines professionnels

LE SAIP : SYSTÈME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

<http://www.gouvernement.fr/appli-alerte-saip>

c) PPMS

Si les Plans Particuliers de Mise en Sûreté constituent une obligation pour les établissements scolaires, ils n'en constituent pas moins un excellent cadre de référence pour les accueils de loisirs. Aussi, il est fortement conseillé aux organisateurs d'ACM d'intégrer la question de la sécurité dans la réflexion à mener avec les équipes d'encadrement, et d'élaborer un document cadre (de type PPMS) formalisant les procédures.

Attention, depuis la rentrée 2018, (instruction interministérielle du 13 avril 2017), il y a 2 PPMS dans les établissements scolaires : le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat/intrusion. Dans l'année, il faut réaliser au moins 3 exercices de simulation dont au moins 1 exercice PPMS attentat/intrusion. A côté de ces exercices, sont organisés en plus les exercices spécifiques sécurité incendie.

Aussi, il revient aux organisateurs d'ACM, selon la configuration des lieux d'accueils (locaux situés dans l'école ou locaux non scolaires...) de trouver l'approche la plus cohérente afin de ne pas démultiplier les exercices de simulation. Un rapprochement des équipes enseignantes sera utilement recherché pour élaborer conjointement des procédures qui devront être cohérentes du point de vue de l'enfant.

Vous pouvez solliciter les "correspondants police-gendarmerie sécurité de l'école" (appelés aussi référents sécurité) qui peuvent apporter leur expertise aussi bien pour la prévention des risques (pour l'élaboration du PPMS) qu'en situations extrêmes.

Enfin, l'élaboration du PPMS ou d'un document équivalent s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la responsabilité et à la citoyenneté, de la sensibilisation à la prévention

des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité selon les articles.